



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

autistes

Question écrite n° 8115

## Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la question de la prise en charge des autistes. Les prises en charge pluridisciplinaires, le renforcement des efforts en matière de recherche, l'ouverture de nouvelles place d'accueil, la poursuite du plan d'action national de cinq ans lancé en avril 1995 nécessitent un effort financier tout particulier pour rattraper les retards cumulés en la matière depuis des années. Des spécialistes de l'autisme ont évalué à 350 millions de francs les besoins financiers à cette prise en charge pour 1997. Il lui demande donc à combien se montera, pour 1998, l'enveloppe spécifique pour les autistes et comment il envisage d'orienter la politique en la matière (priorités, projets).

## Texte de la réponse

Dans le cadre de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie fixé par l'article 29 de la loi n° 97-1164 du 19 décembre 1997 de financement de la sécurité sociale pour 1998, le rapport d'orientation annexé à ladite loi a précisé les priorités du Gouvernement afférentes aux mesures nouvelles consacrées aux personnes handicapées. Ces priorités correspondent en 1998 à une meilleure couverture du territoire en centres d'action médico-sociale précoce, à la création de places nouvelles pour les adultes handicapés maintenus actuellement en établissement d'éducation spécialisée, à la mise en place de centres de ressources pour les personnes atteintes d'un handicap rare ainsi qu'à la poursuite du programme de création de places médico-sociales adaptées aux traumatismes crâniens. Le Gouvernement n'oublie pas pour autant que l'amélioration de la prise en charge des personnes présentant un syndrome autistique reste une priorité et qu'il convient de favoriser la poursuite des plans régionaux sur l'autisme. Ces plans ont été assortis à deux reprises en 1995 et 1997 d'une aide financière des pouvoirs publics qui a permis la création en trois ans de 1 171 places nouvelles réellement adaptées à cette catégorie de handicap. Il reste que, eu égard aux besoins et au nombre de projets de structures actuellement élaborés, il convient de poursuivre à partir de 1999 les efforts financiers antérieurement consentis pour améliorer la situation des personnes autistes, notamment les adolescents et les adultes. Pour 1998, les deux principales priorités du Gouvernement consistent à, d'une part, renforcer la formation initiale et continue sur l'autisme des professionnels médico-sociaux, d'autre part, à expérimenter sur plusieurs dizaines d'établissements volontaires une évaluation des diverses prises en charge, à partir de grilles d'évaluation mesurant l'évolution des compétences des personnes autistes accueillies dans ces institutions.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Hage](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8115

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 décembre 1997, page 4747

**Réponse publiée le** : 23 février 1998, page 1062